

L'ESSENTIEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

★ FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

ECHANGE DE PARCELLES

M. et Mme Paulet, agriculteurs à la Garde Guérin souhaitent acquérir une partie d'une parcelle de la Communauté située en face du karting cross pour la construction d'une étable.

Il est proposé de réaliser un échange de parcelle avec un de leurs terrains qui se trouve sur l'emprise du Golf (cette parcelle a une superficie plus petite que celle appartenant à la Communauté).

Le conseil valide l'idée de procéder à un échange des parcelles, à hauteur de la superficie de la parcelle de M. et Mme Paulet. Le terrain qui ne pourra pas être échangé sera vendu au prix du marché (prix fourni par la chambre d'agriculture de la Lozère ou la SAFER).

L'échange se fera devant notaire. Lors du prochain conseil, le prix de vente sera validé.

★ ORGANISATION DE LA SAISON TOURISTIQUE

TAXE DE SEJOUR

Une commission tourisme a eu lieu le 13 novembre. Cette réunion où étaient invités les hébergeurs touristiques et les professionnels du tourisme a permis de réfléchir sur les actions à mettre en œuvre avec le produit de la taxe de séjour.

Depuis 2005, la taxe de séjour rapporte environ 14 000 € par an de recettes. Des projets ont déjà **pu être réalisés** :

- Réalisation d'une brochure de promotion touristique
- Conception graphique du guide pratique de l'office de tourisme
- Appui à la Rando Fête (2 éditions)

D'autres projets ont été validés et sont **en cours de réalisation** :

- Réalisation de panneaux de signalétique routière touristique (panneaux d'information marrons sur le bord des routes)

- Amélioration de la signalétique sur les sentiers de randonnée (réalisation de panneaux directionnels aux normes FFRP indiquant les villages et lieux dits les plus proches)
- Dépliant sur le chemin de Régordane : Carnet de Route (Document réalisé avec Langogne et le CDT sur la portion du GR700 située en Lozère sur le modèle des carnets de route déjà réalisés dans le Gard)

Enfin, pour les crédits apportés par la taxe 2008, il convient de choisir les actions à **mettre en œuvre**. Des idées ont été émises lors de la commission tourisme et du conseil :

- Réédition de la brochure touristique
- Réalisation de panneaux pour la création d'un sentier historique dans Villefort
- Réalisation de panneaux directionnels piétons à la Garde Guérin avec un souci d'intégration
- Soutien à la Rando Fête 3^e édition
- Soutien à la participation de l'Office de tourisme de Villefort à des salons touristiques (Lyon et Marseille)
- Déplacement de la borne camping-car à La Bastide

Communauté de Communes de Villefort

- Participation au salaire de l'hôtesse d'accueil de l'OT à La Bastide
- Réédition du livre « Villefort autrefois »

Toute autre idée de petit projet à réaliser grâce au produit de la taxe de séjour (émanant d'un conseiller communautaire, d'un conseil municipal, d'un professionnel du tourisme du territoire ...) peut être envoyée à la Communauté afin d'être proposée lors d'un prochain conseil qui validera les actions retenues au titre de l'année 2009.

FORMATION SURVEILLANT BAIGNADE

Pour permettre de recruter un surveillant de baignade local (ce qui évitera à la collectivité de mettre à disposition un appartement de fonction qu'elle doit payer et qui enlève un hébergement touristique pendant la saison ; ce qui permettra de créer de l'emploi localement et de donner une

formation diplômante), il a été décidé de réaliser une convention selon laquelle :

La communauté s'engage à payer la formation et offrir pour 3 années un poste à une personne.

Le surveillant de baignade s'engage à suivre la formation assidument pour obtenir le brevet et à assurer la surveillance de la baignade pour les 3 saisons suivantes (en cas de manquement, il devra rembourser la formation au pro rata des saisons non assurées)

Il a été décidé de procéder au recrutement d'un surveillant de baignade. Un avis de concours sera diffusé dans lequel chaque candidat devra proposer la formation qu'il souhaite suivre et ses motivations pour le poste.

PROJETS

MAISON MEDICALE

MAISON DE LA PECHE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les offres des entreprises pour ces 2 projets. Un bilan précis des offres retenues sera donné lors du prochain conseil.

FARIBORNE

La Chambre d'Agriculture a réalisé le compte rendu partiel de son étude de faisabilité. Il ressort que l'agrandissement de l'atelier semble économiquement viable et que la Communauté semble la structure qui permette de rassembler le plus de financements publics pour mener à bien ce projet.

Un approfondissement de l'étude sera effectué par la Chambre d'Agriculture et permettra à la Communauté de statuer sur la prise en maîtrise d'ouvrage d'un tel projet.

PARC DU CHATEAU DE CASTANET

Le projet a été présenté aux architectes des Bâtiments de France qui ont émis quelques réserves sur l'emplacement du parking handicapé et ne s'opposent pas au passage d'une voie d'accès carrossable qui permettrait de réaliser un dépôt minute dans la cour du château.

Le conseil régional a annoncé une participation à hauteur de 36 000 € (sur 60 000 € espérés). Le conseil demande une subvention complémentaire de 24 000 € au conseil général de la Lozère.

Les dernières demandes de subvention seront envoyées rapidement et la consultation des entreprises sera faite en parallèle pour commencer les travaux en mars avril 2009.

PROJET DE VIA FERRATA

La Direction Départementale Jeunesse et Sport de Lozère prépare un projet de mise en place de 6 via ferrata en Lozère. L'une d'elle serait installée sur notre territoire.

Un emplacement situé sur un rocher vers Castanet a été repéré. Il permettrait de faire passer la via ferrata au dessus de l'eau, ce qui serait un atout pour cette installation.

Le projet, estimé entre 70 et 120 000 € nécessiterait une participation de 20% de la Communauté.

Une remarque est faite sur l'emplacement, qui est situé au dessus de la zone du Lac réservée aux jet skis qui induisent une forte nuisance sonore et qui pourrait dévaloriser fortement l'installation envisagée.

Le conseil sera tenu au courant de l'évolution du projet.

RECUEIL MEMOIRE DES ANCIENS

Une étudiante en ethnologie a envoyée une demande de stage pour ce projet à la Communauté. Ceci permettrait de réaliser la 1^o partie du projet concernant le recueil de la mémoire.

Une deuxième phase pourra intervenir l'année prochaine et qui permettra de valoriser tout ce patrimoine collecté.

Des demandes de financements ont été faites dans le cadre du programme européen LEADER et au conseil régional Languedoc Roussillon par l'intermédiaire du Pays des Sources (contrat de Pays).

Le conseil approuve le recrutement du stagiaire qui sera encadré par Alain Laurans des Archives Départementales, son professeur de l'université de Montpellier et un ethnologue de la DRAC. Localement, Murielle permettra de faire le relais avec les anciens à interviewer.

★ **DIVERS**

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Le comité local s'est réuni pour examiner les projets proposés par les différentes associations du territoire. On peut noter le faible taux de participation des associations en dehors des associations d'école (2 Foyers Ruraux et le tennis club).

Sur les actions, il est proposé au conseil de retenir l'ensemble des demandes à quelques exceptions près :

- Le transport vers une piscine pour l'activité piscine dans le temps scolaire (formation obligatoire dans le cursus scolaire)
- Voyages scolaires : un seul voyage a été retenu (école de Villefort – voyage à Paris). Les prochaines années, un voyage pourra être financé pour les écoles de Pied de Borne et La Bastide. Ainsi, sur un cycle de quelques années, toutes les écoles auront reçu une aide de la Communauté pour des voyages scolaires. Après, les voyages ne seront plus financés par la Communauté dans le cadre du CEL.

Pour les prochaines années, les actions réalisées hors temps scolaire et celles regroupant plusieurs associations seront favorisées.

Le tableau des subventions accordées aux associations dans le cadre du CEL est joint en annexe.

BLOC SANITAIRE BAIGNADE

M. Boyer, Architecte, a envoyé à la Communauté un relevé de prestation sur le projet de rénovation du bloc sanitaire de la baignade du lac de Villefort.

Ce projet avait été envisagé lors de l'aménagement de la baignade et du tour du Lac. Il avait alors été demandé oralement une esquisse et un premier chiffrage. Aucun contrat de maîtrise d'œuvre n'a alors été signé.

Le projet n'a pas été réalisé et a été abandonné au profit d'un autre projet, la maison de la Pêche.

Etant donné qu'aucun contrat n'a été signé, le conseil décide de ne pas donner suite aux demandes de M. Boyer.

DECHARGE D'INERTES

M. Teissier indique que sur un terrain privé, un propriétaire a déchargé des inertes (terres, remblais, minéraux, béton, ...) sur un flanc de montagne. Ces inertes sont visibles de la route départementale. M. Teissier demande si ces dépôts sont légaux et ce qu'il peut faire en tant que maire pour lutter contre ces dépôts qui portent atteinte au paysage.

Après recherches d'informations, il apparaît que toute installation de stockage d'inertes doit faire l'objet d'une autorisation de la préfecture qui s'assure de l'absence de nuisance d'une telle installation (Code de l'environnement - article L541-30-1). Une demande du maire peut être faite pour savoir si le propriétaire respecte ces dispositions.

A noter que ceci ne concerne pas l'utilisation d'inertes dans des travaux d'aménagements (mais ces travaux devraient alors avoir une autorisation d'urbanisme) ou lorsque les inertes sont stockés pour une durée inférieure à 3 ans.

Subventions accordées dans le cadre du CEL 2008/2009

Action n°		Coût maximum de l'action	Communauté	Pourcentage
1	Stage automne - Tennis club	856.00 €	171.20 €	20.00%
2	Stage printemps - Tennis club	1 077.00 €	215.40 €	20.00%
3	Activités manuelles "laine" - F. R. Pourcharesses	570.00 €	114.00 €	20.00%
4	Atelier Théâtre - F. R. Pourcharesses	2 000.00 €	400.00 €	20.00%
6	Escalade - F. R. Pourcharesses	800.00 €	160.00 €	20.00%
7	Danse Folk - F. R. Pourcharesses	4 000.00 €	800.00 €	20.00%
8	Atelier Presse - Collège	975.35 €	195.07 €	20.00%
9	Théâtre - Collège	1 840.00 €	400.00 €	21.74%
10	Théâtre - APE et Ecole Prévencières	3 300.00 €	300.00 €	9.09%
11	Histoire - APE et Ecole Prévencières	1 100.00 €	220.00 €	20.00%
12	Neige - APE et Ecole Prévencières	1 500.00 €	300.00 €	20.00%
13	Citoyenneté - APE et Ecole Prévencières	600.00 €	120.00 €	20.00%
14	Projet "Laine" - Materprima Borne et Ecole	2 670.00 €	801.00 €	30.00%
33	Approche de l'escalade-Materprima Borne et Ecole	266.30 €	26.50 €	9.95%
34	Séances Montagne-Materprima Borne et Ecole	1 350.00 €	135.00 €	10.00%
15	Viet vu dao - Foyer Rural Pied de Borne	1 915.00 €	383.00 €	20.00%
16	Double Duch - Foyer Rural Pied de Borne	3 414.00 €	282.80 €	8.28%
17	Projet artistique - Foyer Socio-Educatif	4 037.80 €	500.00 €	12.38%
18	Evenement sportif - Foyer Socio-Educatif	6 520.00 €	700.00 €	10.74%
21	Escalade - APE et Ecole Vielvic	600.00 €	120.00 €	20.00%
22	Potager - APE et Ecole Vielvic	300.00 €	60.00 €	20.00%
24	Tennis - ASPV et Ecole Villefort	175.00 €	50.00 €	28.57%
25	Théâtre - ASPV et Ecole Villefort	2 200.00 €	500.00 €	22.73%
26	Lire en fête et jour de Fête - ASPV et Ecole Villefort	270.00 €	70.00 €	25.93%
27	Sejour à Paris - ASPV et Ecole Villefort	7 800.00 €	1 000.00 €	12.82%
29	Réseau BCD-ASPV et Ecole Villefort	150.00 €	150.00 €	100.00%
30	Spéléologie-APE et Ecole Altier	1 000.00 €	200.00 €	20.00%
31	Séances Mont-Lozère-APE et Ecole Altier	1 300.00 €	260.00 €	20.00%
	TOTAL	64 651.45 €	8 633.97 €	13.35%